

Code Postal : 34610
☎ 04 67 23 60 65
☎ 04 67 23 68 22
mairie.stgervaissumare@wanadoo.fr



PROCEDURE CANTINE RENTREE 2018

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

1 Préalable

La vente des tickets repas de la cantine sera accessible aux familles à jour du règlement de toutes les factures et tous les tickets cantine.

2 Vente des tickets

La vente des tickets repas se fait aux parents en mairie, aux horaires d'ouverture au public.

L'inscription pour la garderie de 7h30, après avoir obtenu l'accord écrit de Monsieur le Maire, se fait en mairie, aux horaires d'ouverture au public. Un reçu sera remis.

3 Inscription à la cantine

L'inscription à la cantine se fera par les parents (ou un adulte responsable de l'enfant) auprès de l'ATSEM les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h30. Les délais d'inscription restent inchangés :

REPAS	INSCRIPTIONS	
Lundi	Jeudi	Avant 8h30
Mardi	Vendredi	
Jeudi	Lundi	
Vendredi	Mardi	

Le parent remettra à l'ATSEM le nombre de tickets équivalent au nombre de repas souhaité.

Le parent inscrira sur chaque ticket le nom et le prénom de l'enfant et la date d'inscription à la cantine (pour chaque enfant et pour chaque repas).

L'ATSEM inscrira l'enfant à la cantine en présence du parent.

L'ATSEM remettra en mairie les tickets reçus.

Aucune inscription ne pourra se faire sans remise de ticket.

4 Cas particulier

Attention : pensez à prévenir le secrétariat lorsque votre enfant est absent et inscrit en cantine. Si les délais le permettent, l'inscription sera annulée et le ticket rendu aux parents.

Pour les parents dans l'impossibilité justifiée de rencontrer l'ATSEM entre 8h et 8h30, l'inscription pourra se faire en mairie au moment de l'achat des tickets.

En cas de remarques ou problèmes en lien avec la cantine, contactez le secrétariat de la Mairie et non le personnel communal présent à l'école.

5 Pour rappel : horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi / Mardi / Mercredi : 9h30-12h / 13h30-16h

Jeudi : 9h30-12h

Vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h